



Retrait de permis de construire

Par **franvil**, le **28/06/2014** à **19:13**

Bonjour, rn rn J'ai obtenu un permis de construire une maison individuelle il y a 2 mois et demi : j'ai été informée il y a quelques jours oralement par la mairie qu'un voisin a déposé un recours contre mon permis concernant trois points : rn - l'assainissement individuel prétextant que la mairie devait prévoir un raccordement pour les nouvelles constructions , hors j'ai eu l'attestation de conformité du service concerné et l'avis favorable; rn- pour l'affichage , mais heureusement j'ai fait un constat de huissier (un premier à l'affichage et un second deux mois après); rn- pour un pylône moyenne tension sur mon terrain , à 24 m de la construction , qui n'est pas signalé sur le plan de masse mais qui est sur les photos des vues jointes au permis et ERDF ne l'a pas mentionné ni le maire lorsqu'elle a signé . rn Pour les deux premiers points , je n'ai pas de soucis mais c'est pour le dernier : ERDF a bien reçu mon dossier de demande de raccordement et m'a envoyé un note d'information pour surplomb de ligne électrique . rn rn Par ailleurs , la mairie a reçu la notification du recours mais moi je n'ai pas reçu de notification par lettre recommandée avec AR dans le délai de 15 jours à compter du dépôt de ce recours (art R600 -1 du code de l'urbanisme). rn Ont-ils raisons de vouloir retirer l'arrêté de permis ? rn Comment puis-je me défendre car je pense être dans mon bon droit . rn rn Merci pour les conseils bienvenus.